

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	29
Membres représentés	6
Membres absents	0
Secrétaire de séance	Stéphane PAVILLON
Date de la convocation des conseillers	21 septembre 2022
Date de l'affichage de la convocation	21 septembre 2022



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Monsieur William MUSUMECI, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Magalie FRANÇOIS, Monsieur Pascal GIACOMEL **(arrivée à 19h 10)**, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERE **(arrivée à 19h17)**, Madame Sylvie MUNDVILLER, Monsieur Samir METIDJI **(arrivée à 19h06)**, Madame Danièle KAMENI, **(arrivée à 19h04)**, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Nassera ZOUBIR, donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Madame Emma ABREU donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET

OBJET : SOUTIEN À L'ASSOCIATION « CHEZ ROSE » DANS LE CADRE D'OCTOBRE ROSE

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 19 septembre 2022,

Considérant qu'il est important de rappeler que le cancer du sein est à la fois le plus fréquent et le plus mortel chez les femmes,

Considérant qu'en France, 59 000 nouveaux cas sont détectés, chaque année, et qu'une femme sur 8 aura un cancer du sein au cours de sa vie,

Considérant qu'il est essentiel de prendre soin de soi en se faisant dépister, tous les deux ans, dès l'âge de 50 ans,

Considérant que la Ville de Villeparisis, a décidé de se mobiliser autour de la campagne nationale de dépistage du cancer du sein,

Considérant que pour soutenir ce dispositif et participer à cette mobilisation, la Ville organise plusieurs animations, dont une course pédestre dénommée « La Villeparisienne » qui se déroulera le 8 octobre 2022,

Considérant que le montant de la participation est fixé à 10 €,

Considérant qu'à cette occasion, un maillot sera offert aux participants,

Considérant que la Ville de Villeparisis reversera 50% de cette recette à l'association « CHEZ ROSE »,

Entendu l'exposé de Madame Caroline DIGARD, Adjointe au maire chargée des Fêtes, de la vie associative, des seniors, des liens intergénérationnels et de l'État civil.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}

FIXE le montant de la participation à la course pédestre « La Villeparisienne » à 10 €.

Article 2

REVERSE 50% de la recette perçue, à l'association « CHEZ ROSE ».

Article 3

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Article 4

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature	Signature
 Frédéric BOUCHE Maire	 Stéphane PAVILLON Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20221005-22_07163-DE
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022